



## Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales (DNEF)

Il s'agit d'une direction à compétence Nationale (Direction Nationale Spécialisée- DNS), qui a pour missions :

- la recherche des renseignements nécessaires à l'assiette, au contrôle et au recouvrement des impôts ;
- la recherche et la constatation des infractions à la législation et aux réglementations fiscales et économique;
- le contrôle de tous impôts, droits et taxes ;
- l'exécution de missions particulières en collaboration les autres administrations ou les autorités judiciaires ;
- le contrôle des systèmes de télétransmission des factures et des procédures de signature électronique avancée;
- l'exécution de tâches de toute nature ou de missions particulières qui lui sont confiées ;
- toutes opérations relatives à l'assiette et au contrôle de la TVA due par tout assujetti n'ayant pas le siège de son activité en France mais y réalisant des opérations taxables.

*La DNEF dispose de services opérationnels :*

- **Des services d'investigation** : les Brigades Nationales d'Investigation (**BNI**, au nombre de 5 à dominante professionnelle et de 2 à dominante personnelle) et le Service des Investigations Élargies (SIE) chargées de la détection des mécanismes frauduleux, de la conduite d'enquêtes en vue de propositions de contrôle et de production documentaire.

- **Des services d'intervention** : Brigades Interrégionales d'Intervention (**BII**, 5 en Ile de France et 9 en régions situées sur Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille 1, Marseille2, Orléans, Rennes, Strasbourg et Toulouse) chargées mettre en œuvre la procédure spécifique du droit de visite et de saisie prévue par l'article L16B du LPF.

- **Des services de contrôle** : Brigades d'Intervention Rapide (**BIR**, au nombre de 3) chargées de contrôler les secteurs économiques à risques, plus spécifiquement dans le domaine de la TVA intracommunautaire et des carrousels TVA ;

- **un service d'appui informatique** : Brigade d'Intervention et d'Ingénierie Informatique (**BIII**) regroupant la Cellule d'Ingénierie Informatique et l'INFOCENTRE. *et des missions fiscales de support* : BRS, BLF, CJPF, FFI, presse, liaison police, CJPC (*cf rubrique : les autres services de la DNEF*)

- **Un service de coordination** des dossiers au cours et à l'issue des enquêtes de la Brigade Nationale de Répression de la délinquance fiscale (BNRDF). Pour assurer ces missions, très spécialisées dans la fiscalité patrimoniale, une nouvelle brigade se met en place. Il s'agit de la Brigade des Affaires Police Fiscale (**BAPF**)

***Quelques exemples pour déposer votre demande de vœux sur AGORA pour un poste à profil à la DNEF:***

Direction	Résidence	Désignation du poste
Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales (A40)	Pantin	Direction
Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales (A40)	Pantin	Brigade d'intervention Régionale
Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales (A40)	Pantin	Brigade d'intervention Rapide
Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales (A40)	Lille	Brigade d'intervention Inter régionale
Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales (A40)	Strasbourg	Brigade d'intervention Inter régionale
Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales (A40)	Pantin	Brigade des Affaires Police Fiscale (BAPF)